Archives parlementaires

Adresse du district de Fréjus qui s’indigne de l’attentat contre les représentants, lors de la séance du 30 prairial an II (18 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du district de Fréjus qui s’indigne de l’attentat contre les représentants, lors de la séance du 30 prairial an II (18 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 713;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14965_t1_0713_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

29

La société populaire de Mugron, département des Landes, exprime ses sentimens d'indignation contre les monstres qui ont voulu faire tomber sous les coups de leurs mains parricides les représentans du peuple Collot-d'Herbois et Robespierre. Elle témoigne son amour et son attachement à la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La Sté des amis de la Constitution de 1793 à la Conv.; s.d.*] (2).

« Citoyens Representants,

Lorsque les deffenseurs de la Patrie exterminent les esclaves; lorsque la vertu s'unit à la victoire pour l'affermissement de la Republique; les tirans inventent de nouveaux crimes. Vils assassins ! ils ont armé des mains parricides contre les representants du peuple, contre les incorruptibles soutiens de ses droits.

Nous avons frémi du danger qu'ont courù Collot d'Herbois, et Robespierre, nous avons senti à quels regrêts dechirants nous avons echapé par la faveur signalée de la providence : elle seulle a pu detourner les coups sacriléges qui devaient sacrifier au despotisme les heros de la liberté.

L'infame Pitt espere-t-il donc nous vaincre par des assassinats ? ou bien, ce dernier trait ne prouve-t-il pas sa faiblesse devant une nation libre devenue invicible par la force de son gouvernement ?

Représentants, il n'est pas de danger pour votre energie et pour votre courage. Vous avés dit au peuple que vous sauries mourir pour soutenir ses droits, il y compte. Le peuple vous dit qu'il vous entoure de sa force comme de son amour. Il est garant de vos jours, ainsi que vos traveaux le sont de votre immortalité ».

LAGARDERE (*presid.*), BAUZENX (*secrét.*).

30

La société populaire de Mugron, district de Montadour, département des Landes, applaudit au supplice des conspirateurs qui ont porté leurs têtes coupables sur l'échafaud, et félicite la Convention nationale de son décret du 18 floréal qui proclame l'existence de l'Etre-Suprême et de l'immortalité de l'ame.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Mugron, 16 prair. II*] (4).

« Legislateurs

Les hommes les plus pervers, les plus dangereux de tous ceux qui ont joué un role sur le Théatre de la Révolution, ont voulu nous oter l'idée d'un dieu vengeur du crime et remunérateur de la vertu.

Etres vils, nourris dans l'habitude de tous les crimes, ils vouloient enhardir le peuple françois à les commettre sans remords, dissoudre la société, qui ne sauroit subsister sans vertu et nous redonner des fers.

Ces conspirateurs nouveaux ont porté leurs têtes coupables sur l'echaffaud, nous avons applaudi à leur supplice.

Votre décret du dix huit floreal, legislateurs frappe d'une mort morale, leurs dogmes destructeurs de toute vertu. Vous avez declaré ces vérités si consolantes pour l'homme de bien, si terribles pour le méchant, le peuple françois reconnoit l'existence de l'Etre Supreme et l'immortalité de l'ame, vous avez donc acquis de nouveaux droits à la reconnoissance nationale.

Vive la Republique, vive la Montagne ! ».

LAGARDERE (*presid.*), FOSSES fils (*secret.*).

31

L'administration du district de Fréjus, département du Var, écrit à la Convention nationale qu'elle a frémi d'horreur en apprenant les dangers qu'ont courus deux des plus zélés défenseurs de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Fréjus, s.d.*] (2).

« Citoyens représentans,

Nous n'avons point appris sans frémir le danger qu'ont couru deux de vos membres des plus zélés défenseurs de la liberté; le génie qui veille sur la France a seul pu les garantir d'une mort inévitable. Faut-il que l'enfer ait vomi des monstres capables de pareils attentats ! Faut-il encore voir exister des lâches ennemis qui, pour éviter les châtiments dus à leurs forfaits, et pour perdre la liberté en France ont recours à des assassins. Que la vengeance nationale les anéantisse enfin, et qu'on ne se souvienne qu'ils ont existé que pour rappeler des horreurs.

Citoyens représentans, votre salut assure celui de la République, votre patrie vous commande de veiller à la conservation de vos jours et de prendre tous les moyens qui peuvent l'assurer. Quant à nous, dont le sort est lié au vôtre, nous mettrons tout en usage pour découvrir les conspirateurs. Nous faisons bien volontiers à notre patrie le sacrifice de nos vies, heureux si nos corps pouvaient comme celui de Geffroy, servir de bouclier aux vôtres. »

FOUCHIER (*présid.*), ROGUE, COLLE, COURT, CHARLES (*secrét.*), ROUDIER, MARCHIS (*agent nat.*), ESPITALLIER [et une signature illisible].

32

La société populaire d'Ax, département de l'Arriège, témoigne l'indignation dont elle a été pénétrée en apprenant l'attentat dirigé contre

(1) *P.V.*, XXXIX, 391.
(2) C 306, pl. 1166, p. 19.
(3) *P.V.*, XXXIX, 391.
(4) C 306, pl. 1166, p. 20

(1) *P.V.*, XXXIX, 392.
(2) C 305, pl. 1152, p. 19.

Persée creative commons